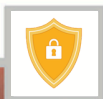


PRÊTERIEZ-VOUS VOTRE CARTE BANCAIRE ?



**Accordons la même protection à nos
cartes professionnelles (CPS-CPE)
qu'à nos cartes bancaires !**



Les cartes de professionnels donnent accès à des données sensibles. Elles sont nominatives et engagent notre responsabilité. Ne laissons pas le code PIN près de nos postes de travail et ne les confions pas à des collaborateurs.



www.esante-paysdelaloire.fr